

Ce bulletin « SPECIAL PARC ÉOLIEN DE COURSEULLES », s'impose. Son objectif principal est que chacun soit informé le plus complètement possible, des différents aspects de ce projet complexe et vous encourage à signer la pétition en ligne pour vous exprimer CONTRE ce projet. IL N'EST PAS TROP TARD !

Notre association « Libre Horizon » lutte depuis plusieurs années, pour que le parc éolien de Courseulles ne voit pas le jour. Nous le disons et le répétons : Nous sommes POUR les énergies renouvelables ; mais pas à n'importe quel prix. Nous combattons POUR que le site mémoriel des Plages du Débarquement soit préservé. À 10 kms des côtes, le parc éolien, au milieu d'un cimetière d'épaves de la 2^{de} guerre mondiale dominera le paysage. Les promesses telles que "*rien n'empêchera le devoir de mémoire*", "*le site des plages du Débarquement restera identique à ce qu'il était lors du Débarquement*" sont des mensonges. Impossible, dès lors, d'envisager le classement des plages du D-Day à l'UNESCO !

Ce bulletin est diffusé sur le territoire côtier et les villages en arrière-côte, il reprend des informations de sources fiables. Ces données sont à la disposition des personnes intéressées. Vous noterez les incohérences et gros mensonges que l'on nous a servis de manière complaisante (et cynique ?), dans ce qui s'apparente à un passage en force de l'Etat.

Cette initiative militante est portée par un nouveau souffle, une nouvelle dynamique : plusieurs associations de préservation du patrimoine, locales et régionales, avec qui nous envisageons une collaboration pérenne, ont mis leurs compétences au service de ce bulletin.

Si vous souhaitez en savoir davantage, suivez nos actualités et contactez-nous sur le site Libre Horizon.

Nous comptons sur vous.

Merci de signer notre pétition : **Non aux 64 éoliennes offshore face aux plages du Débarquement !**

Merci d'interpeler le Président Macron en lui adressant la **Lettre ouverte à M. MACRON**, que vous trouverez également dans ce bulletin.

Le Bureau de Libre Horizon

Que voulons-nous pour demain ? Que voulons-nous pour nos enfants ?

- Sacraliser les plages du Débarquement, le port artificiel d'Arromanches
- Préserver un écosystème marin remarquable à proximité des côtes
- Réussir une transition énergétique nécessaire, respectueuse des hommes et de l'environnement
- Protéger la filière de la pêche locale : continuer à manger des coquilles St Jacques et autres crustacés
- Une révision du projet pour déplacer le parc éolien industriel à 45 km
- Protéger la filière de la pêche locale : continuer à manger des coquilles St Jacques et autres crustacés
- Protéger l'économie touristique, essentielle à la Normandie
- Une économie de 3 milliards d'Euros de subvention publique
- Une production d'électricité supérieure au prévisionnel avec des éoliennes à 45 km

Renseignez-vous, informez-vous, ce parc éolien offshore est une CATASTROPHE annoncée...

NON, il n'est pas trop tard !

Les données sont favorables au déplacement du parc éolien de Courseulles, vers le parc Centre Manche 1.

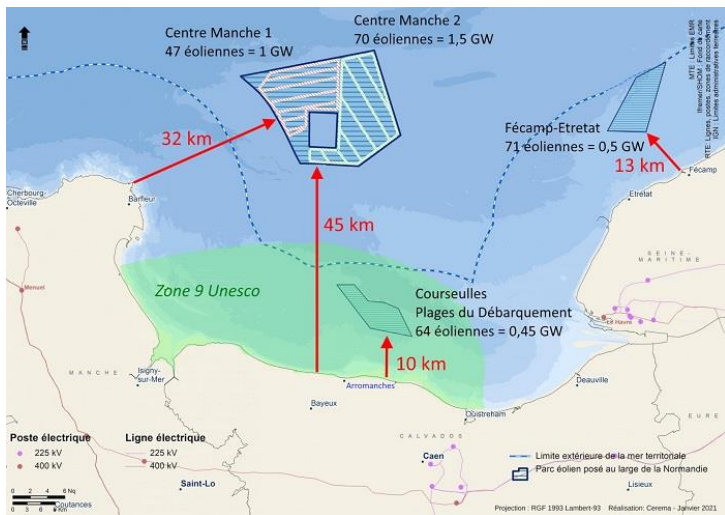
Quelques très bonnes raisons :

- La création des parcs Centre Manche 1 et 2 peuvent se substituer au Parc de Courseulles.
- Les travaux engagés sont d'environ 200 M€, ce qui est loin des 2 milliards prévus.
- Le coût de ce projet, publié en 2013, n'a pas été actualisé. Des dépassements de budget sont à prévoir.
- Aujourd'hui, le projet ne serait plus acceptable : les nouvelles pratiques sont désormais de réaliser les projets à plus de 30 km des côtes, comme tous les autres pays européens ; il n'y aura que 6 projets en France à 10/15 km des côtes.
- La demande de classement UNESCO des plages du Débarquement, portée par la Région Normandie.

- Des problèmes techniques chez SIEMENS : 30% des éoliennes semblables à celles prévues sur Courseulles sont défectueuses, selon le PDG de l'entreprise.
- De grossiers mensonges : absence d'étude globale environnementale, impact visuel faussé, promesse de création d'une filière française industrielle ...
- Une plainte en cours au Parquet National Financier (PNF) pour « délit de favoritisme, détournement de fonds publics par négligence, et de recel de ces infractions »
- Un recours au Conseil d'Etat concernant les espèces marines protégées, déposé par Sea Shepherd et Belle Normandie Environnement
- Les fondations des éoliennes ne sont pas encore posées, seuls les câbles d'atterrage le sont...

Nous sommes favorables aux énergies renouvelables dans un mix-énergétique nécessaire pour demain. Il s'agit toutefois de ne pas accepter n'importe quel projet.

Des parcs éoliens comme s'il en pleuvait...



Ce n'est pas 1, mais 3 parcs éoliens prévus au large de nos côtes... Et, à terme, ce ne sont pas moins de 50 parcs éoliens qui devraient couvrir toutes les façades maritimes de notre pays.

La règle a changé depuis l'origine en 2013 du parc « Arromanches - Courseulles », les éoliennes sont désormais implantées à plus de 30 km des côtes. Et pourtant, ici, elles seront à 10 km. Eloignons ce parc en le fusionnant avec « Centre Manche 1 » !

Rappelons que déjà en 2017, en Europe, les parcs éoliens offshore étaient en moyenne situés à 41 km des côtes, et même à 89km des côtes en Allemagne.

... et sans compter l'extension des parcs existants

Un décret en 2020 permet de doubler l'importance d'un parc éolien existant : « L'Etat envisagera systématiquement la réalisation d'une extension des parcs existants ». Ceci pourrait conduire non plus à 64 éoliennes devant nos côtes mais plus de 120 d'ici quelques années.

Ladite « volonté » de développer une filière industrielle française est MORTE, au profit d'entreprises étrangères dont la santé financière est très préoccupante !

L'implantation des premiers parcs éoliens devait permettre de développer une filière industrielle française. Dans les faits, les acteurs industriels, qui interviennent sur le parc éolien de Courseulles, sont tous étrangers,

Eoliennes sur les plages du Débarquement		SIEMENS GAMESA	
Eoliennes	Fabrication des pales Assemblage des nacelles et génératrices Assemblage des internes des tours Assemblage final des éoliennes		Le Havre
Fondation monopieux	Pièce de transition	Saipem délégué à Fagioli et Bladt	Wlissingen
	Partie basse des monopieux		Rostock
Sous-station électrique en mer	Transport maritime	SPIE Oil & Gas Services	
	Fondation jacket	Atlantique Offshore Energy, GE Grid Solutions et SDI, membre de DEME Group	Ravenne
Câbles inter-éoliennes	Transport maritime	DEME Group	
	Fabrication	Prysmian Group	
	Installation en mer	Eiffage	

à l'exception d'EIFFAGE qui a installé les câbles en mer.

L'actionnariat de l'entité porteuse du projet est constitué, en majorité, de fonds de pension canadiens et d'entreprises allemandes et américaines, intervenant notamment dans le secteur pétrolier : **Enbridge et SAIPEM**.

L'entreprise **SAIPEM**, entreprise italienne, tremble. Le cours de son action est tombé à 1.50 €. La société a dû vendre 1,5 milliard € d'actifs pour combler le déficit dû aux dépassements de coûts de plusieurs projets éoliens offshore et a ainsi effacé 88% de ses fonds propres pour annuler ses pertes. En juin 2022, SAIPEM avait indiqué qu'en l'absence d'augmentation de capital, ses ressources financières ne lui permettraient pas de poursuivre ses

activités au-delà du premier trimestre 2023. En juin 2023, SAIPEM a remporté de nouveaux marchés notamment au Moyen-Orient.

SIEMENS GAMESA, deuxième fabricant mondial d'éoliennes, sélectionné pour le projet éolien offshore de Courseulles, a enregistré un déficit de 712 M€ en 2022 et a licencié 11% de ses effectifs, en 2022 toujours.

Quant à l'usine SIEMENS, implantée au Havre, ses salariés sont actuellement en grève pour dénoncer leurs conditions de travail.

On a appris, par son PDG, en juin 2023, que l'entreprise rencontre de sérieux problèmes techniques, qui devraient affecter jusqu'à 30% du parc terrestre. Les réparations des pales et roulements de turbine défaillants pourraient atteindre 1 milliard d'euros. Et ce sont ces équipements (éoliennes de production de 7 MW), qui seront montés sur le parc de Courseulles. **La qualité du projet industriel comptait pour 40% lors de l'attribution de l'appel d'offre !**

Le parc de Courseulles est aujourd'hui, 11 ans après son lancement, triplement obsolète : les 47 éoliennes de Centre Manche 1 produiront 2 fois plus d'électricité que les 64 éoliennes du parc de Courseulles. Ce sont ces éoliennes de nouvelle génération qui sont installées actuellement en Europe, avec des turbines de 12 à 14 MW. Les coûts de fabrication ont fondu. En témoignent les coûts de rachat d'électricité. Les déboires actuels de SIEMENS GAMESA pourraient être l'opportunité de nous retirer de l'opération, à moindre coût. Un nouveau projet bénéficierait d'une étude d'impact environnemental global.

Une plainte au Parquet National Financier

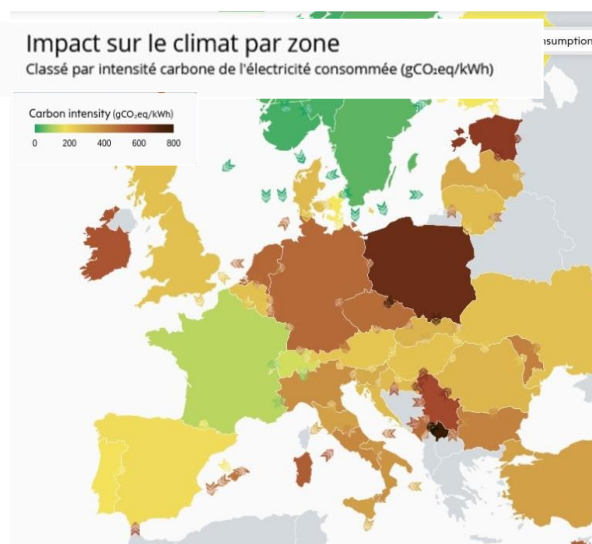
La plainte au Parquet National Financier (PNF), déposée par le Comité des Pêches du Calvados, est en cours pour « délit de favoritisme, détournement de fonds publics par négligence, et recel de ces infractions » dans le cadre de l'attribution du parc éolien. Rappelons que le PNF a été créé en 2013, afin d'intensifier les actions pour lutter contre la corruption internationale.

Le coût exorbitant du projet de Courseulles, comparé au projet Centre Manche 1

Le coût de rachat de l'électricité produite par le parc de Courseulles-sur-Mer sera de **138.70€/MWh**, alors que les pouvoirs publics estiment à **51€/MWh** le prix de marché de l'électricité sur la durée du contrat d'achat (20 ans), soit un prix presque trois fois supérieur au prix de marché. Afin de combler cet écart, des subventions publiques d'environ 3 milliards d'€ seront redistribués aux actionnaires. **C'est donc nous, citoyens français, qui finançons la très bonne rentabilité d'un projet détenu pour plus de la moitié par les fonds de pension canadiens et des entreprises étrangères.**

A titre de comparaison, le coût de rachat de l'électricité qui sera produite sur le parc Centre Manche 1, à 45km des côtes et donc avec des vents plus forts et réguliers sera de 45 €/MWh et ne bénéficiera d'aucune subvention publique.

Il paraît évident, que ce soit pour la production d'électricité ou les finances publiques dans le cas présent, qu'il faut déplacer le parc qui sera situé face à nos plages à Centre Manche 1. **Pour rappel, le prix de rachat de l'électricité comptait pour 40% lors de l'attribution de l'appel d'offre !**



La France dispose déjà d'une énergie décarbonée, du fait de son énergie nucléaire.

Il est certes urgent de développer les énergies renouvelables, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, mais pas à n'importe quel prix.

Le nombre d'habitants censés profiter de la production électrique du parc éolien est faussé.

La communication qui accompagne ce projet insiste sur le fait que ce parc éolien permettra d'alimenter en électricité, 630.000 personnes, soit plus de 90% de la population du Calvados. Ce qui est omis est que généralement, c'est de consommation domestique dont on nous parle et non de la consommation globale.

La population consomme au total nettement plus d'électricité que sa seule consommation domestique, car elle en consomme aussi via les biens qu'elle achète et les services qu'elle utilise. Ces chiffres ne correspondent donc pas à la réalité. Si la communication était actualisée à la consommation globale cela représenterait environ 202 000 habitants. Les habitants du Calvados n'ont d'ailleurs absolument pas besoin de cette électricité ; le département en a déjà exporté 62 % de plus qu'elle n'en a consommé vers les autres régions françaises, ces dernières années. Raisonner en termes d'autonomie régionale est une gageure lorsqu'on dispose d'un réseau national.

Oiseaux, coquillages, crustacés et mammifères marins, au premier rang des victimes et passés sous silence par l'étude environnementale

Les activités socio-économiques sont systématiquement prioritaires face à la préservation de la biodiversité. L'auto-saisine du Conseil National de la Protection de la Nature en 2021 précise que *"les principaux impacts des éoliennes offshore sur les habitats et la biodiversité restent encore lacunaires en ce qui concerne les suivis scientifiques"*, alors même que ce parc éolien sera situé dans l'un des plus grands gisements de coquilles Saint Jacques d'Europe.

Cette zone compte également de nombreuses espèces protégées par la directive européenne Oiseaux et des mammifères marins tels que cette population de 450 individus de la famille grands dauphins, soit la plus importante population sédentaire et côtière d'Europe, mais aussi les phoques gris et les phoques veaux marins, de plus en plus présents sur nos plages et également protégés.

EDF, maître d'œuvre du projet, avait conclu, sans surprise, lors de l'enquête publique que *"les observations de mammifères marins sont trop rares en baie de Seine pour que l'on s'en soucie véritablement dans le cadre de ce projet de parc éolien."* C'était bien évidemment leur intérêt. Et l'on comprend ainsi que les mammifères marins n'ont pas été pris en compte.

Les oiseaux migrateurs, dans leur pérégrination, restent en moyenne à 20 km des côtes. Un tiers d'entre eux volent théoriquement à hauteur de pâles (30 à 150 m de hauteur). On demande donc à la faune sauvage de slalomer entre les pâles des différents parcs éoliens présents sur la longue route de leur migration ! **C'est d'ailleurs sur le fondement** de la mise en danger d'espèces marines protégées que les associations Sea Shepherd et Belle Normandie Environnement ont déposé un recours au Conseil d'Etat.

Plages du Débarquement : Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO menacé ?

Nombreuses sont les personnalités, qui, à nos côtés, veulent préserver - voire sacrifier - les plages du Débarquement. Les associations d'anciens combattants ont identifié et cartographié un véritable cimetière marin, avec de nombreuses épaves du Débarquement recensées. Là où EDF n'en recense que 3... ?

On a appris très récemment, qu'au terme d'une réflexion de 10 ans, EDF a décidé de nommer chacune des 64 éoliennes en mémoire d'un bateau... Ce qu'un jeune collégien aurait pu proposer lors d'un exposé sur "Comment faire vivre la mémoire d'un cimetière marin, situé sur les plages du Débarquement". Mais non, il s'agit d'une décision très sérieuse, qui traduirait selon le directeur d'EDF Renouvelable, "une marque sincère de respect de la mémoire" : une marque d'une rare indécence... Léon Gautier, vétéran du Commando Kieffer, qui débarqua sur les plages normandes du 6 juin 1944 et s'est éteint il y a peu, ne partageait pas sa position. **Léon Gautier s'insurgeait contre ce projet de parc éolien à proximité immédiate de ce lieu de mémoire.**

Le classement de nos plages du Débarquement au patrimoine de l'UNESCO est à nouveau à l'étude. Ce classement concerne certes les plages, mais aussi une zone maritime, qui inclut le parc éolien (Cf carte page 2 - zone en vert). Cette inscription rappellera le caractère sacré de ces lieux et permettra que ces plages soient préservées. Les générations futures qui viendront découvrir ces plages du D-Day, voudront comprendre et voir où le sort d'une partie de l'humanité s'est joué et s'est décidé un 6 juin 1944. A chaque grand anniversaire, lors des cérémonies du Débarquement, on voit la même ferveur et le même élan.

Le projet éolien compromet ce classement. Sur un dossier comparable, en 2014, le permis de construire d'un parc éolien a été refusé par la préfecture, au motif qu'il portait atteinte aux sites mémoriels de la bataille de Verdun, qui se seraient retrouvés en co-visibilité avec le parc éolien. Elle a estimé que le caractère industriel du parc était de nature à porter atteinte à l'intérêt des sites et pouvait amoindrir les chances pour la zone, d'être classée au patrimoine de l'Unesco, dont l'instruction était en cours. Tout comme pour les plages du Débarquement ...

A ceux qui arguent que ce parc éolien n'irait pas à l'encontre du classement UNESCO de nos plages, nous rappelons que plusieurs sites ont vu leur classement retiré pour des raisons sensiblement identiques. Ainsi, Liverpool a été déclassée en 2021, pour cause d'un surdéveloppement du port, qui *"endommagera de manière irréversible"* le patrimoine. A Oman, le sanctuaire de l'oryx arabe a été retiré en 2007, après la décision d'exploiter et de prospecter des hydrocarbures à proximité du site. Ou encore à Dresde, en 2009...

On rappelle enfin l'exemple du Mont-Saint-Michel, dont les éoliennes ont été bannies au-delà d'un périmètre d'exclusion, afin que les éoliennes ne soient jamais visibles du Mont-Saint-Michel.

"Vouloir aujourd'hui créer le plus grand complexe éolien de France en plein milieu de la zone de classement est totalement suicidaire", déclare Bernard LOING, président de D-Day Heritage et lui-même ancien haut responsable de l'Unesco.

L'impact visuel : une histoire d'allumettes..., d'allumettes XXL !

Sur les photomontages du site internet : www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr, l'impact visuel de chaque éolienne devait être équivalent à la taille que représente une allumette placée à 3m60 de celui qui la regarde. Un rapport de synthèse classait, en outre, les sites de Gold Beach, Juno Beach et Arromanches en zone critique, avec un impact visuel particulièrement important. Ces photomontages devaient permettre d'informer le public avec la plus grande objectivité possible de l'impact du projet sur le paysage.

La différence entre le photomontage (et cette histoire d'allumettes) et la réalité du parc de Saint-Nazaire, situé à 12 km des premières côtes et implanté depuis 2022 est flagrante. Les élus concernés sont les premiers à s'en étonner ; on peut se demander comment un contraste aussi prononcé est possible, d'autant qu'il existe des parcs éoliens offshore, ailleurs en Europe.



Crédit : Le télégramme - Photo prise au téléobjectif 220 mm

L'un des arguments principaux pour nous faire accepter ce projet s'avère faux.

Point de vue, depuis Batz-sur-mer, sur le parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Les éoliennes sont situées à 12 km. Sur nos côtes, elles seront à 10 km des plus proches villages.

Certes l'impact visuel varie énormément, selon la météo, la luminosité, le moment dans la journée et bien sûr l'éloignement. Néanmoins, les habitants des environs de St-Nazaire sont très amers d'avoir été trompés sur l'impact visuel.



Photomontage, publié sur le site (<http://www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/>) Les éoliennes semblent très peu visibles.

Au Havre, les deux cheminées de la centrale thermique sont situées à environ 40 km de Saint-Aubin-sur-Mer et sont pourtant bien visibles !

Éoliennes et dévalorisation immobilière

Nous avons désormais un recul suffisant concernant les parcs terrestres et une certitude : la proximité d'un parc éolien a un impact sur la valeur immobilière des biens concernés, ainsi que sur leur attractivité, avec des décotes sensibles, justifiées par le fait que l'emplacement et le paysage panoramique sont des déterminants majeurs de la valeur d'un bien. Les habitants à l'année, qui sont les premiers impactés, n'ont pas le choix d'aller ailleurs. C'est leur patrimoine qui est directement impacté, avec une valeur moindre de leur résidence principale.

Des décisions de justice récentes ont statué sur le versement de dommages et intérêts de sociétés gestionnaires de parcs à des riverains. Et d'anciens propriétaires, qui avaient caché à leurs acquéreurs un projet d'implantation d'éoliennes, ont

même vu les ventes annulées. C'est ainsi que pour éviter ce risque, le notaire de Courseulles inclut déjà, lors de la vente de biens situés sur la Côte, la mention du futur parc éolien, ainsi que les photos montages.

Nous avons interrogé plusieurs agences immobilières du Croisic, de Belle-Ile, et de Pornic, ces villages étant impactés, depuis le printemps 2022, par la proximité du parc éolien offshore de Saint-Nazaire. Selon eux, il est trop pour se prononcer, ils estiment toutefois que la demande sera moindre, du fait de l'impact visuel important. Gîtes de France, acteur important du tourisme normand, réfléchit à conditionner son label à la présence d'une vue sur un parc industriel !

Quand un aérogénérateur rencontre un poète...

Poétiquement baptisées "éoliennes" en référence à Eole, le maître du Vent, les promoteurs éoliens ont développé toute une sémantique champêtre qui vise à faire oublier le caractère industriel des aérogénérateurs : champs d'éoliennes, parcs, implantations. Ce champ lexical a été développé à dessein en vue de romancer et d'adoucir l'image d'une industrie dont l'impact sur le vivant est globalement méconnu du grand public ; et ce, au détriment de la biodiversité. Extrait de la newsletter de Sea Sheperd Et comme le dit si bien Platon : "La perversion de la cité commence par la fraude des mots."

Pour nous, un champ d'éoliennes est un site industriel offshore au même titre qu'une plateforme pétrolière.

Les communes y trouveront-elles leurs comptes ?

Les communes littorales les plus impactées toucheront une indemnité d'environ 4 millions d'€ par an. Cette répartition, régie par un décret de 2012, repose en partie, **sur le nombre de résidents à l'année**, les résidents secondaires sont exclus. Les estimations sont ainsi de 188 000 €/an pour Saint Aubin, de 201 500 €/an pour Bernières, de 46 200 €/an pour Arromanches (tous trois situés entre 10 et 12km du parc et qui comptent près de 50% de résidences secondaires,) et de 818 000 € pour Ouistreham (situé à 19km).

Dans le projet de répartition de cette redevance, il y a actuellement 21 communes bénéficiaires. Or, les éoliennes seront visibles depuis beaucoup plus de communes. En prenant l'exemple du parc existant de Saint-Nazaire, ses éoliennes de 180m de hauteur sont très visibles jusqu'à environ 38 km, mais seules 13 communes seraient indemnisées. En prenant une visibilité à 40 km, les éoliennes de Courseulles-sur-Mer seraient visibles depuis au moins 36 communes et non plus 21 ! Les montants des subventions seront-ils alors conservés ?

Le saviez-vous ?

Un projet de construction de 40 éoliennes était également prévu au large du Touquet, fief de M. Macron. Ce projet lancé sous François Hollande en 2016, a été suspendu par Nicolas Hulot, sous la présidence de M. Macron, donc ! Mme Auzière, belle-fille du Président s'est attribuée, en partie, le mérite de l'abandon du projet en expliquant benoîtement : "Nous avons expliqué au Ministre Nicolas Hulot pourquoi ce projet d'éoliennes en mer ne devait pas se poursuivre tant pour des raisons économiques qu'écologiques." C'est aussi naturellement le cas du Parc de Courseulles, situé de plus sur les plages du Débarquement

La citation librement adaptée de Jean de La Fontaine reste d'actualité : "Selon que vous serez puissant ou misérable, les décisions politiques vous rendront blanc ou noir."

Et plus prosaïquement, nombreuses sont les personnes, favorables aux énergies renouvelables, mais victimes du fameux syndrome NIMBY "Not In My Back Yard". (Pas Dans Mon Jardin)

Signez notre pétition et partagez-la auprès de vos contacts !



Lien pétition : <https://chng.it/dv7bjQXx>

Groupe Facebook : NON aux 64 éoliennes face aux Plages du Débarquement D-Day Arromanches, Courseulles

Merci d'interpeler le Président Macron en lui adressant la Lettre ouverte à M. MACRON, que vous trouverez dans les pages suivantes.

Et pour en savoir plus, découvrez le documentaire de Charles Thimon sur YouTube
EOLIENNES : Du rêve aux réalités



**Association Libre Horizon
La Petite Ferme de
Maronnes14960 Meuvaines**

Arromanches, le 1er août 2023

Présidence de la République
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

A l'attention de **M. Emmanuel MACRON,**
Président de la République

Lettre ouverte au Président de la République

Objet : Parc éolien devant les plages du Débarquement - Fusionnons-le avec le parc récemment attribué au même opérateur (EDF) à 30 km plus au large

Monsieur le Président,

Vous avez une nouvelle fois rappelé à Lyon, le 8 mai dernier, l'importance du devoir de mémoire et de transmission, et vous étiez à Arromanches le 6 juin dernier dans le même objectif.

Au même moment, l'UNESCO réouvre le projet de classement des Plages du Débarquement, gelé depuis 2019. Ce projet de classement fut initié le 6 juin 2014 par le Président François Hollande, qui déclarait à Ouistreham devant les chefs d'Etat du monde entier "Cette inscription rappellera le caractère sacré de ces lieux pour les préserver à tout jamais".

Depuis dix ans, Libre Horizon milite pour le déplacement plus au large des 64 éoliennes EDF prévues à 10 km des côtes de Courseulles et Arromanches dans le Calvados. En effet, l'emplacement actuel se situe en pleine zone maritime des Plages du Débarquement : il y a en mer la trace des combats, le port artificiel d'Arromanches, un champ d'épaves jusqu'à 20 km des côtes, conduisant les pouvoirs publics à en faire une des zones de protection UNESCO (zone 9 "vestiges subaquatiques").

Mais au-delà du classement UNESCO lui-même, nous nous mobilisons, de façon constructive, pour ne pas industrialiser le plus grand cimetière marin d'Europe, tout en comprenant les enjeux de la transition écologique auquel est confronté notre pays.

Fin mars, le consortium mené par EDF a été déclaré attributaire du prochain parc éolien en mer "Centre Manche 1", 30 km plus au nord que celui de Courseulles-Arromanches, en pleine mer. Ce prochain parc dispose d'avantages nombreux en comparaison de celui de Courseulles :

- A 32 km des côtes, le projet "Centre Manche 1" aura 47 éoliennes pour une puissance installée de 1000 MW, et ne coûtera aucune subvention publique grâce à un tarif de rachat garanti par l'Etat de 45 € / MWh.
- A l'inverse, le projet de Courseulles-Arromanches, à 10 km des côtes, comptera 64 éoliennes pour une puissance installée de 448 MW, et coûtera 3 milliards de subventions publiques à cause d'un tarif de rachat garanti par l'Etat de 138 € / MWh.

Ainsi, le projet de Courseulles-Arromanches qui n'a encore aucune fondation en mer installée, est déjà triplement obsolète :

- Les 64 éoliennes de Courseulles produisent deux fois moins d'électricité que les 47 éoliennes de nouvelle génération prévues pour le nouveau projet : il suffirait de 32 éoliennes de plus au large pour

éviter le projet de Courseulles, et ainsi réduire de moitié la neutralisation des zones de pêche imposée par le projet

- Les coûts de construction ayant fondu en 10 ans, et le soutien initialement prévu à une filière française naissante (autour d'Alstom et Areva) n'ayant plus de raison d'être (abandon des industriels français au profit de l'américain General Electric et de l'allemand Siemens), il est légitime de repenser à minima les conditions d'exécution du projet de Courseulles dont le coût pour la collectivité publique est sans comparaison avec les projets équivalents actuels en Europe
- Enfin, il est désormais établi que l'hostilité de la population est forte envers une implantation si proche des côtes : le projet de Saint-Nazaire (80 éoliennes situées à 12 km de La Baule) laisse un goût très amer aux élus locaux, habitants et vacanciers, qui ont largement évoqué dans la presse le sentiment d'avoir été trompés sur les impacts visuels.

Même en mer, le sujet éolien est devenu un facteur de grande discorde dans la population. Nous pensons qu'au-delà des arguments rationnels déjà évoqués, la fusion du parc de Courseulles-Arromanches avec celui de Barfleur (Centre Manche 1) serait une très belle sortie par le haut de la situation actuelle : l'acceptation de la nouvelle zone d'implantation serait totale - élus, habitants, vacanciers, pêcheurs - du fait de la réduction de l'emprise en mer, de l'éloignement des zones de pêche côtière (les coquilles Saint-Jacques se pêchent à 15 km des côtes) et des impacts visuels totalement négligeables.

Surtout, la fusion de ces deux projets d'EDF dans la zone Centre Manche choisie par l'Etat permettrait la préservation des sites du Débarquement de façon définitive et redonnerait au cimetière marin de Normandie sa quiétude, sa solennité et sa vocation mémorielle intacte.

Comptant sur votre intervention personnelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très respectueuse considération,

Nom, prénom :

Signature :

Carte des emplacements actuellement prévus des projets éoliens en mer dans la Manche :

